

*EXTRAIT DU REGISTRE*  
*DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
*DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION*  
*DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE*

L'an deux mille vingt-deux et le 29 septembre à 16h00, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Congrès, Immeuble Consulaire 19100 BRIVE - salle Jules Bouchet, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 22 septembre 2022.

**DELEGUES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. COMBY)

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :**

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur François PATIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : 2022-25 – Lancement d'une consultation pour le marché accueil et information en aérogare

**RAPPORTEUR** : M. Julien BOUNIE, Président

Le marché de services d'accueil et information en aérogare, actuellement exécuté par la société BHS, arrive à terme au 31 janvier 2023. Il porte sur la mise en place d'un accueil téléphonique et au comptoir, durant les heures d'ouverture de l'aérogare.

Cette présence a donné pleine satisfaction, notamment pendant la prise en charge des vols à flux important de passagers. L'agent en fonction y effectue en outre un véritable rôle de régulation pour le bon déroulement du transit vers l'embarquement.

Il paraît donc pertinent de relancer ce marché pour une durée de 3 ans.

Je soumetts donc à votre approbation le renouvellement de ce marché d'accueil et information en aérogare par le directeur de la Régie dans les conditions d'un MAPA pour une durée de 3 ans, éventuelles reconductions incluses.

Ce marché sera basé sur un volume horaire hebdomadaire variant de 60 à 70 heures selon les besoins à couvrir.

Les sommes seront inscrites au budget des exercices correspondants de 2023 à 2025.



Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 5  
Votes : Pour : 5  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président du Conseil d'Administration  
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,  
Enregistrée en Sous-Préfecture le 05/10/2022

Publiée et notifiée le 05/10/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.

